

La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003

NUMERO 23

AVRIL 2005

INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Note expresse – Les crédits à Mayotte

En 2001, l'Etat dote Mayotte d'un nouveau statut visant l'assimilation législative par rapport à la France métropolitaine à l'horizon 2010. Dans le même temps, à travers une politique largement conventionnée, il double sa participation annuelle au budget des collectivités locales de Mayotte. Sur cette toile de fond, des établissements de crédit déjà présents à La Réunion s'installent sur l'île et contribuent fortement à l'accentuation de la distribution du crédit.

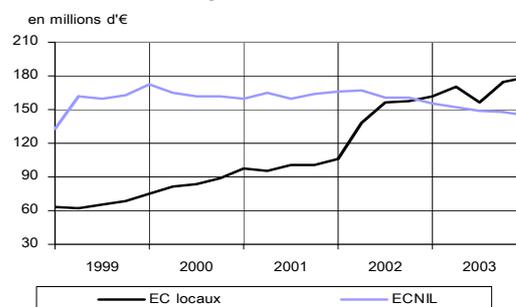
La présente étude a pour but de retracer sur la période 1999-2003 l'évolution de la distribution du crédit auprès des entreprises, des particuliers et des administrations. Ces évolutions sont appréciées à partir des comptes des établissements de crédit locaux (EC locaux) et ceux des établissements non installés localement (ECNIL).

1- Evolution générale des crédits

Au 31 décembre 2003, les concours totaux accordés par l'ensemble des établissements de crédit¹ s'établissent à 322,7 millions d'euros dont 178,5 millions d'euros pour les EC locaux² et 144,2 millions d'euros pour les ECNIL. Entre 1999 et 2003, ils ont progressé de 75,7 millions d'euros (soit + 6,9 % en taux de croissance annuels moyens ; sur la même période le taux d'inflation moyen a été de + 3,0 %). Les crédits aux particuliers et aux entreprises ont bénéficié de cette augmentation. Cette dynamique s'explique en particulier par la loi de juillet 2001 qui a permis de doter l'île d'un statut de collectivité départementale. Ce statut vise à adopter progressivement une organisation juridique, économique et sociale. Il se rapproche le plus possible du droit commun. Par ailleurs, l'effort de l'Etat a été très sensiblement augmenté dans le cadre du XII^{ème} Contrat de plan 2000-2004 et à travers la défiscalisation.

Le développement économique de l'île, l'assurance donnée par l'Etat sur la stabilité du statut politique de Mayotte jusqu'en 2010 et l'orientation vers le droit commun ont contribué à l'essor du secteur bancaire : trois nouveaux établissements sont apparus (la Banque de la Réunion, le Crédit SOFIDER et de la BRED Banque Populaire), les engagements sont en nette augmentation et portent de plus en plus sur le long terme. Dans ce contexte, l'encours des EC locaux s'est accru de manière importante (+ 103,8 millions d'euros entre 1999 et 2003, dont 55 millions en 2002).

Evolution des encours consentis
à Mayotte selon la zone



Source : IEDOM Mayotte

La baisse de l'encours des ECNIL s'explique principalement par l'arrêt des interventions à Mayotte du Crédit Foncier de France et par le rachat partiel de son portefeuille Mayotte par des EC locaux dans le cadre des renégociations de taux. La part des EC locaux est ainsi passée de 30,3 % en 1999 à 55,3 % en 2003, gagnant 25 points en 5 ans.

¹ A fin décembre 2003, le système bancaire mahorais comprend 7 établissements de crédit installés dans la zone d'intervention (EC locaux), 1 établissement assimilé non soumis à la loi bancaire (La Poste) et des établissements de crédits non installés localement (ECNIL) mais intervenant dans le financement de l'économie de la Collectivité départementale de Mayotte (Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Française de Développement, Dexia-Crédit local de France, Crédit foncier de France, CASDEN-Banque Populaire et Banque européenne d'investissement...).

² **Banques commerciales** : Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI) et Banque de la Réunion (BR).
Banques mutualistes ou coopératives : BRED Banque Populaire (BRED-BP) et Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion (CRCAMR).
Autres établissements : Crédit SOFIDER Océan Indien, Société réunionnaise de financement (SOREFI) et Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME).

2- La répartition des encours de crédits

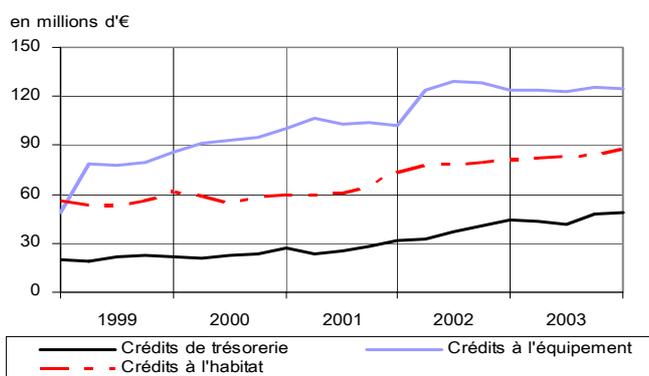
2.1 Selon la nature du crédit

De 1999 à 2003, le segment des crédits à l'équipement a progressé de 38,5 millions d'euros (+ 44,7 %). Il renforce ainsi son statut de premier marché pour les établissements de crédit avec 124,5 millions d'euros d'encours au 31 décembre 2003, soit 39 % du total contre 35 % en décembre 1999.

Le marché du financement de l'habitat est en pleine expansion (+ 42 % entre 1999 et 2003) avec 25,9 millions d'euros supplémentaires. A fin 2003, l'encours des crédits à l'habitat a atteint 87,5 millions d'euros, et conserve sa deuxième place en terme de part de marché (soit 27 % contre 25 % en 1999).

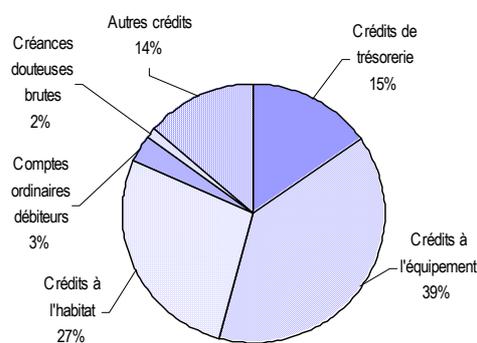
Ce sont les crédits de trésorerie qui enregistrent l'évolution la plus marquée (+ 125,2 % en variation 2003/1999) et qui représentent, avec 48,7 millions d'euros au 31 décembre 2003, 15 % du total (une amélioration de 6 points par rapport à 1999).

Evolution des trois principales catégories de crédit consentis par les établissements de crédit entre 1999 et 2003



Source : IEDOM Mayotte

Répartition des différents concours consentis par les établissements de crédit en 2003



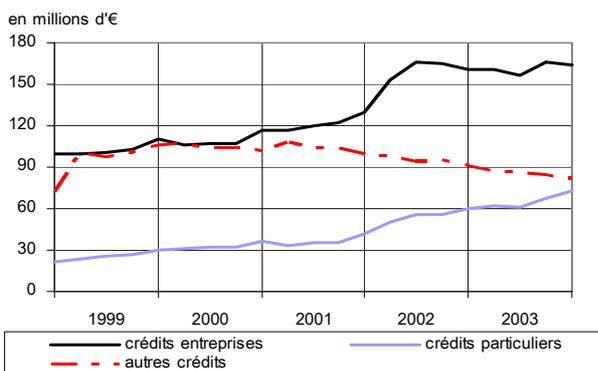
2.2 Selon la nature du bénéficiaire

En 2003, la clientèle entreprises bénéficie de 51 % des crédits (contre 45 % en 1999), la clientèle des administrations publiques et privées (autres crédits) de 26 % (contre 43 % en 1999) et la clientèle des particuliers 23 % (contre 12 % en 1999).

Les crédits aux entreprises ont progressé de 10,4% par an durant cette période (soit 53,7 millions d'euros supplémentaires au total). Les autres crédits (l'ensemble des administrations et des sociétés d'assurances) perdent 22,5 millions d'euros sur la même période.

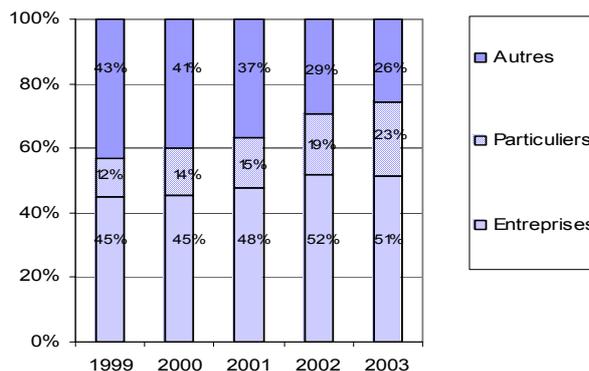
La catégorie des crédits aux particuliers est celle qui a progressé le plus rapidement, avec un taux de croissance annuel moyen de 25,3%. Sa part de marché en terme d'encours a quasiment doublé en cinq ans (23% contre 12%).

Evolution des concours consentis aux agents économiques par les établissements de crédit entre 1999 et 2003



Source : IEDOM Mayotte

Répartition de l'ensemble des crédits par agent économique entre 1999 et 2003



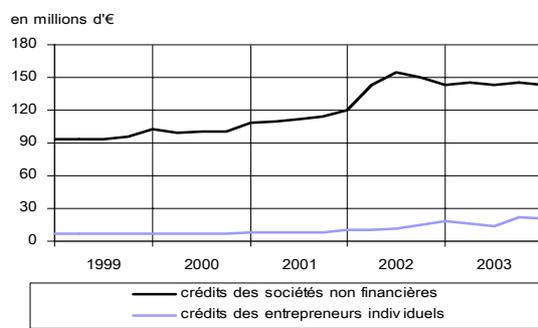
3- Evolution générale des crédits aux entreprises

3.1 Le financement des entreprises

Au 31 décembre 2003, les concours totaux accordés aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 164,1 millions d'euros. Entre 1999 et 2003, le taux moyen de progression annuel a été de 10,4 %. Néanmoins, depuis juin 2002, un ralentissement important a été constaté (+ 1,8 % en glissement annuel 2003/2002).

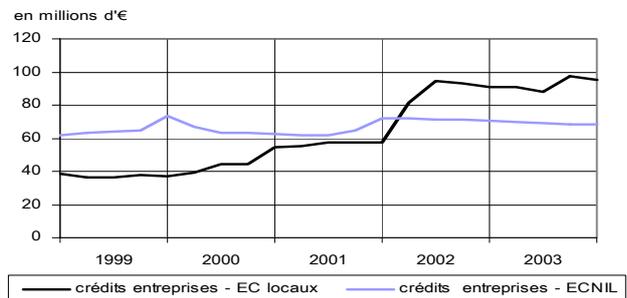
A l'instar des autres catégories de crédits, on assiste à la baisse des engagements des établissements de crédit non installés localement en faveur des établissements de la place.

Evolution des encours des 2 types d'entreprises entre 1999 et 2003

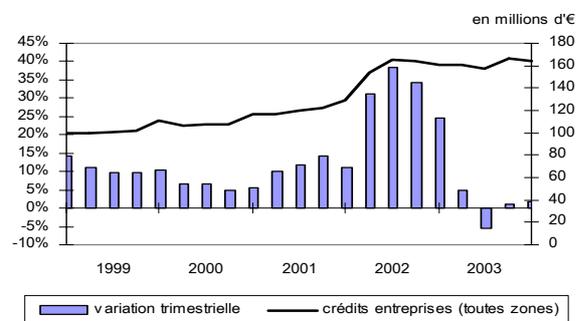


Source : IEDOM Mayotte

Evolution des crédits aux entreprises selon la zone entre 1999 et 2003



Evolution des crédits aux entreprises entre 1999 et 2003



Source : IEDOM Mayotte

Après la baisse des taux directeurs de la Banque de France en décembre 1998, certaines entreprises ont financé auprès des EC locaux le rachat de leurs dettes contractées auprès des établissements de crédit non installés localement (ECNIL).

En effet, entre 1999 et 2003, l'encours de crédits des ECNIL s'est stabilisé (- 1,7 % en taux annuel moyen, soit 4,7 millions euros en moins), alors que l'encours des établissements de crédit de la zone s'est accru de manière importante (+ 26,7 % en taux annuel moyen, soit 58,5 millions d'euros supplémentaires).

La part des établissements de crédit ayant une représentation à Mayotte est passée de 33,5 % en 1999 à 58,1 % en 2003, gagnant ainsi 24,6 points en 5 ans. Les entreprises mahoraises marquent, ainsi, une plus grande confiance dans le système bancaire local.

Il convient de préciser que les crédits aux sociétés non financières³ qui représentent 87,1 % des entreprises mahoraises (contre 93,5 % en 1999), ont stabilisé leurs encours en 2003 (+ 1,85 % en variation annuelle 2003/2002).

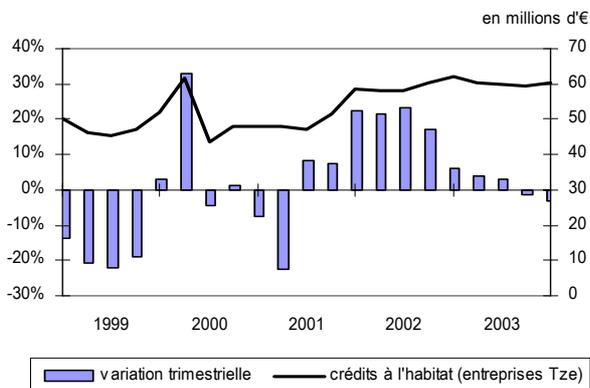
³ La notion de sociétés non financières recouvre les entreprises privées ou publiques ayant la forme juridique de sociétés, y compris les sociétés de fait, de personnes ou de capitaux, dont la fonction économique principale est la production de biens ou de services non financiers.

3.2 Les évolutions des catégories de concours octroyés aux entreprises

Sur la période 1999 - 2003, le marché du crédit à l'équipement a progressé de 45,8 millions d'euros (+ 148,0 % en variation 2003/1999, soit + 25,5 % en taux annuel moyen). Il devient ainsi le premier marché pour les établissements de crédit avec 76,8 millions d'euros d'encours au 31 décembre 2003, soit 48 % du total (25 % en hors zone et 36 % en zone) contre 28 % en 1999. Par ailleurs, il convient de préciser que les entrepreneurs individuels qui représentent 15,8 % du total des crédits à l'équipement (contre 7,8 % à fin 1999), ne bénéficient d'aucun crédit de la part des établissements de crédit n'ayant pas de guichet localement.

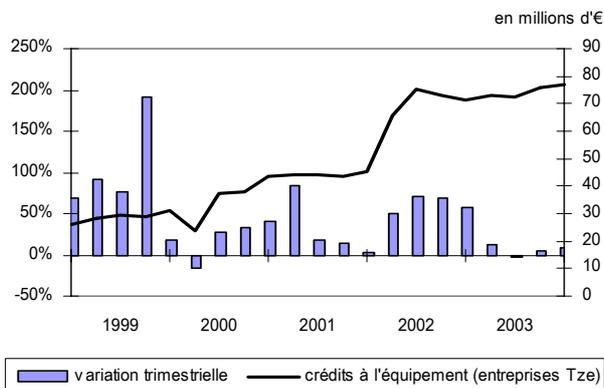
Le marché du financement de l'habitat s'est stabilisé depuis fin 2001 (+ 3,0 % entre fin 2001 et fin 2003). A fin 2003, l'encours des crédits à l'habitat a atteint 60,2 millions d'euros (+ 8,4 millions d'euros entre 1999 et 2003) ce qui a pour conséquence de positionner cette catégorie de crédits à la deuxième place. Il convient de souligner la part importante du financement de l'habitat par les entreprises sur l'ensemble de leurs crédits (soit 37 % du total contre 47 % en 1999).

Evolution des crédits à l'habitat des entreprises entre 1999 et 2003

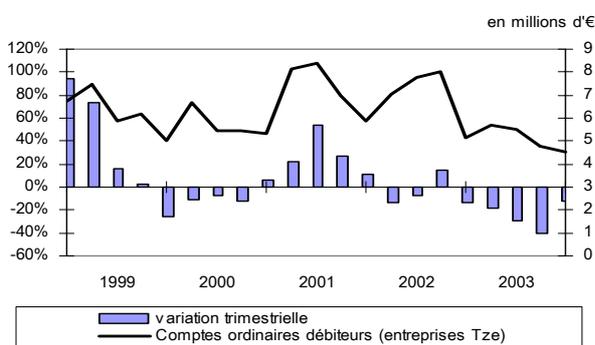


Source : IEDOM Mayotte

Evolution des crédits à l'équipement des entreprises entre 1999 et 2003



Evolution des comptes ordinaires débiteurs des entreprises entre 1999 et 2003

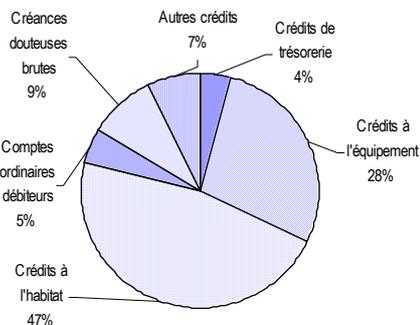


Source : IEDOM Mayotte

Les créances douteuses brutes (CDB) sur les entreprises qui s'élevaient à 3,0 millions d'euros (soit 60,6 % du total des CDB), sont en baisse de 26,5 % en taux moyen annuel.

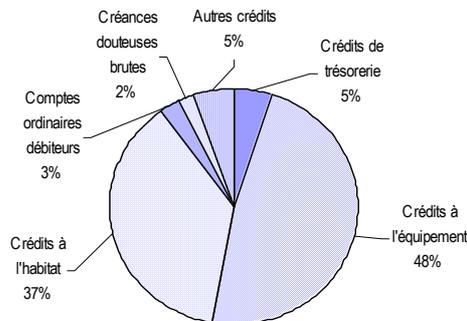
Les sociétés non financières sont les premières à utiliser des facilités de caisse sous forme d'avance (ou de découverts non autorisés) des établissements de crédit pour 3,8 millions d'euros (- 1,1 % en taux moyen annuel sur la période 1999-2003). Après trois augmentations successives en 2002, les facilités de caisse se sont réduites de 37,0 % en décembre 2002 et de 12,8 % en glissement annuel 2003/2002.

Répartition des différents concours consentis par les établissements de crédit aux entreprises en 1999



Source : IEDOM Mayotte

Répartition des différents concours consentis par les établissements de crédit aux entreprises en 2003



4- Evolution générale des crédits aux particuliers

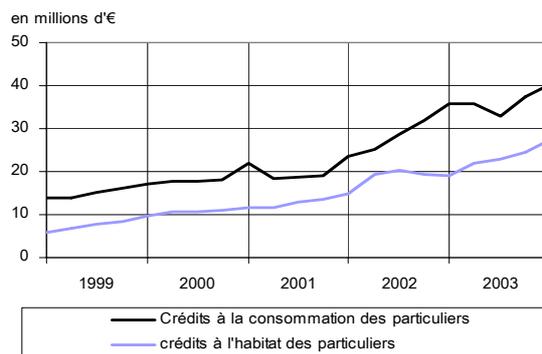
A Mayotte, le marché du crédit aux particuliers est en quasi-totalité occupé par des établissements de crédit de la place (EC locaux).

Aussi, au 31 décembre 2003, l'encours des crédits aux particuliers consentis par les EC locaux qui comptabilise 23 % de l'ensemble des crédits, s'établissait à 73,4 millions d'euros.

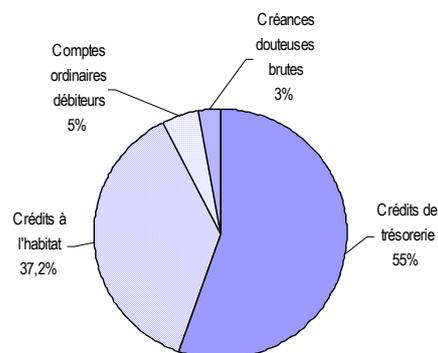
L'encours des crédits à la consommation (crédit de trésorerie et encours financiers du crédit-bail et opérations assimilées) des particuliers qui s'élève à 40,5 millions d'euros (contre 17,1 millions d'euros en 1999), est en progression de 137,2 % par rapport à décembre 1999 (soit un taux moyen annuel de + 30,9 %). Les crédits à la consommation qui constituent le premier poste des crédits aux particuliers avec 55,2 %, perdent 2,4 points par rapport à 1999.

L'encours des crédits à l'habitat des particuliers octroyés par les établissements locaux s'élève à 27,3 millions d'euros, en progression de 178,9 % entre 1999 et 2003, soit un taux moyen de croissance annuel de 29,2 %. Les crédits à l'habitat représentent 37,2 % des crédits aux particuliers, soit 4,3 points de plus en 5 ans.

Evolution des crédits à la consommation et à l'habitat des particuliers octroyés par les EC locaux entre 1999 et 2003



Répartition des différents concours consentis par les établissements de crédit aux particuliers en 2003



Source : IEDOM Mayotte

Après les entreprises, les particuliers sont les deuxièmes à utiliser des facilités de caisse sous forme d'avance (ou de découverts non autorisés) des établissements de crédits locaux pour 3,6 millions d'euros (+ 18,2 % en taux moyen annuel sur la période 1999-2003). Après une période relativement stable, les facilités de caisse au profit des particuliers se sont envolées au cours de l'année 2002 (+ 61,5 % en un an).

Les créances douteuses brutes des particuliers qui s'élèvent à 1,9 millions d'euros (soit 44,3 % du total des créances douteuses brutes des établissements de la place), sont en hausse de 74,9 % entre 1999 et 2003.

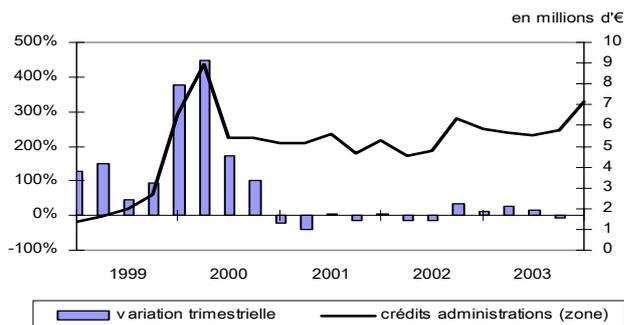
5- Evolution générale des crédits aux administrations

Après les sociétés non financières, les administrations (administrations publiques et administrations privées⁴) sont les deuxièmes débiteurs des établissements de crédit (alors qu'ils étaient les premiers en 1999) pour 82,6 millions d'euros (soit - 5,9 % en taux moyen annuel entre 1999 et 2003).

Les établissements de crédit non installés localement absorbent 91,4 % des crédits aux administrations contre 93,8 % en 1999. Néanmoins, depuis mars 2000, l'encours des crédits aux administrations des établissements non installés localement diminue de manière régulière (- 11,1 % en 2003 après - 9,5 % en 2002 et - 3,2 % en 2001), soit 22,7 millions d'euros en moins. Par contre, le taux moyen de progression annuel des crédits aux administrations des établissements de crédit locaux s'établit à 2,2 % entre 1999 et 2003.

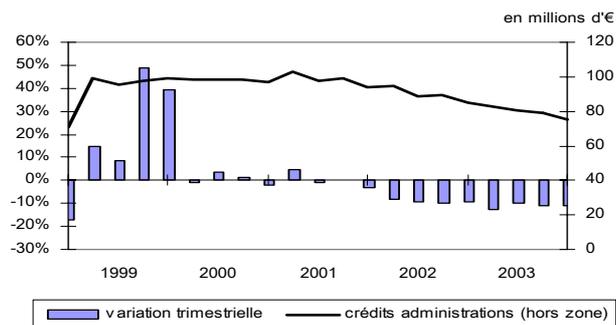
⁴ Les administrations privées sont des institutions sans but lucratif au service des ménages tels que les syndicats de salariés, les églises, les partis politiques, les clubs, les associations de consommateurs, etc....

Evolution des crédits aux administrations octroyés par les EC locaux entre 1999 et 2003



Source : IEDOM Mayotte

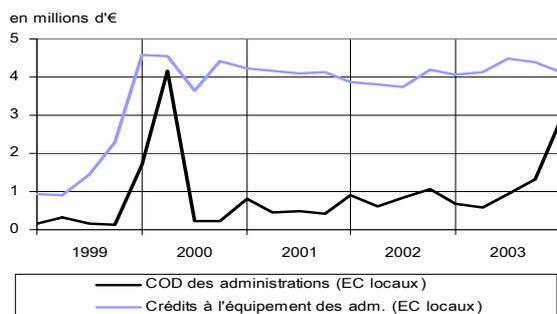
Evolution des crédits aux administrations octroyés par les ECNIL entre 1999 et 2003



L'encours des crédits d'équipement a baissé en moyenne de 3,6% par an depuis 1999 et s'élève en 2003 à 47,6 millions d'euros. Ils représentent 58% des crédits aux administrations au 31 décembre 2003 contre 52 % à fin décembre 1999.

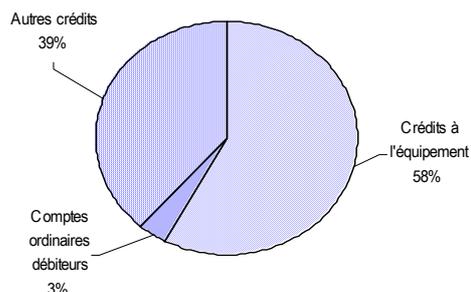
Par ailleurs, il convient de noter que les administrations, en particulier la Collectivité départementale de Mayotte, sollicitent assez fréquemment les facilités de caisse (les comptes ordinaires débiteurs ou COD)

Evolution des crédits à l'équipement et des COD des administrations consentis par les EC locaux entre 1999 et 2003



Source : IEDOM Mayotte

Répartition des différents concours consentis par les établissements de crédit aux administrations en 2003



6- Le Fonds de Garantie de Mayotte⁵

A la demande de l'Etat, l'Agence Française de Développement (AFD) a repris en 2001 la gestion du Fonds de garantie interbancaire de Mayotte (FGM) et assure expressément la responsabilité juridique et financière, tant pour les opérations anciennes que pour les opérations à venir. Cette reprise et ses modalités ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de l'AFD le 16 novembre 2000. Le principe de responsabilité de l'AFD pour les garanties antérieurement octroyées par le Fonds de garantie interbancaire de Mayotte a fait l'objet d'un protocole avec l'Etat, signé le 19 décembre 2000 et entrant en vigueur le 1er janvier 2001.

En 2003, la garantie du FGM s'est répartie entre les différents établissements de crédit de la place. Elle a été accordée pour 71 concours et pour un montant global de 1,8 million d'euros, soit une baisse de 31 % en volume et de 18 % en valeur, par rapport à l'exercice précédent (sur un an, les engagements nouveaux ont progressé de 119 % en 2002 après 190 % l'année précédente). Néanmoins, il convient de préciser que l'exercice 2002 fut une année exceptionnelle. Le montant global des prêts qui ont bénéficié de la garantie du FGM s'élève à 4,0 millions d'euros fin 2003 contre 5,0 millions d'euros un an auparavant. Sur ces 71 crédits accordés, le montant moyen prêté s'élève à 56 milliers d'euros pour une garantie moyenne accordée de 25 milliers d'euros. Certains secteurs connaissent un recul significatif en 2003, comme le BTP ou les entreprises de services. L'artisanat est aussi affecté par une conjoncture difficile. Seul le secteur du commerce présente une progression de ses engagements.

⁵ Le FGM permet, en apportant une garantie financière, de faciliter l'accès aux crédits bancaires pour les petites et moyennes entreprises.